



Nouvelles du Grand Conseil

Neuchâtel, 3 mai 2023

Retour sur la session des 2 et 3 mai 2023 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 2 et 3 mai 2023](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Assermentation

Notre camarade Célia Jeanneret a prêté serment en qualité de députée suppléante à l'occasion de cette session. Nous lui adressons nos félicitations.

Entretien durable des routes cantonales ([22.001ce](#), [22.001com1](#) & [22.001com2](#))

Un second volet qui fait un pas – petit – vers la mobilité douce

La députée Sarah Fuchs-Rota a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Lors de nos premiers débats sur ce rapport, le groupe socialiste avait été critique face à l'engagement d'un tel crédit en comparant la part allouée à la première version du plan climat. Pour mémoire, nous avons renvoyé ce rapport en commission « climat et énergie » pour les raisons suivantes.

La première était le lien étroit entre le plan climat et la mobilité, et le manque de vision globale sur la mobilité dans le canton. La seconde : Les crédits routiers paraissaient très importants en regard de ceux alloués au plan climat, sachant que nous devons absolument baisser la mobilité individuelle.

Il nous paraît nécessaire tout de même de rappeler aujourd'hui que ce retour en commission n'a pas renvoyé ce rapport aux calendes grecques, que les crédits en cours ont pu être délivrés et que surtout cela a permis au Conseil d'État de répondre à la recommandation 22.182, Marc Fatton. Recommandation amendée par notre groupe, qui demandait une accélération de la mise en œuvre du plan directeur cantonal de la mobilité cyclable et des tests d'aménagements cyclables provisoires. Des mesures simples et peu coûteuses qui sont réclamées par les associations concernées depuis de nombreuses années.



Nouvelles du Grand Conseil

Avec la présentation de la suite de ce rapport, nos commissaires socialistes ont pu constater que le Conseil d'État avait fait un pas dans la bonne direction pour la mobilité douce mais que les travaux pour un vrai report modal restent immenses. Les carburants routiers sont une part très importante de nos émissions carbone et nous veillerons à ce que le Conseil d'État continue cette accélération !

Plusieurs questions résident notamment :

- Celle de la stratégie qui se repose sur mobilité 2030 et la réelle difficulté, à ce stade, de faire des liens avec cette vision largement soutenue par la population neuchâteloise en 2016. Nous nous étonnons que 6 ans plus tard, la question du report de charge modal nécessaire et annoncé ne soit pas encore partagée, chiffres à l'appui, avec notre parlement afin de savoir si nous sommes sur le « bon chemin » au regard des objectifs attendus.
- Celle de la question du manque de questionnements sur la pertinence de la structure routière du canton et le rythme auquel nos routes sont entretenues au regard de l'ensemble des priorités cantonales actuelles.
- Celle de l'incitation faite aux communes concernant l'accélération de cette mise en œuvre et nous remercions déjà le Conseil d'État d'y répondre.

Merci de votre attention. » •

Le projet de décret est adopté par 95 voix sans opposition.

La motion 22.154 est acceptée non combattue.

L'amendement au postulat 22.159 est refusé par 60 voix contre 39.

Le postulat 22.159 est accepté par 61 voix contre 39.

Mesures de conversion ([23.002ce](#) & [23.002com](#))

Pour une protection complète des victimes des mesures de conversion

La députée Margaux Studer a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

La décision que notre hémicycle peut prendre aujourd'hui ferait de Neuchâtel un canton pionnier pour lutter contre les mesures de conversion.

Coauteur de la motion à l'origine de cette proposition, le Groupe socialiste a toujours été unanime sur la nécessité d'agir contre ces pratiques douloureuses et qui atteignent à



l'intégrité physique et psychique des personnes visées. Il se réjouit de la volonté de tous les groupes d'aller de l'avant, et sans attendre, sur cette question.

Il saisit toutefois l'occasion de rappeler, une nouvelle fois, la perversité de ces mesures qui prétendent modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. De telles pratiques semblent venir d'un autre âge et pourtant, de nombreux témoignages attestent qu'elles existent bel et bien aujourd'hui, en 2023. Alors que l'on sait qu'une identité ne peut pas être modifiée. Tenter de le faire peut provoquer des dommages et des souffrances graves avec des séquelles dangereuses.

Les mesures de conversion peuvent prendre de nombreuses formes mais ont en commun de chercher à modifier une disposition naturelle chez une personne en position de vulnérabilité et contribuent à la discrimination envers les personnes LGBTIQ+. Assimilées à des actes de torture par un expert de l'ONU, les mesures de conversion peuvent induire chez leurs victimes de la honte, de l'isolement voire de la culpabilité et peuvent mener à la détresse ainsi qu'à des tendances suicidaires.

Le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui doit permettre de combler des lacunes existantes en prévoyant une interdiction spécifique des mesures de conversion. Si aujourd'hui des pratiques de ce type sont punies par exemple si elles s'adressent à une personne mineure ou si elles sont le fait d'un professionnel de santé, toutes les victimes ne sont pas protégées. Le groupe socialiste salue la volonté du Conseil d'État de saisir la marge de manœuvre juridique qui lui permet de légiférer en la matière, en attendant d'une interdiction sur le plan fédéral. Comme déjà dit, les dispositions existantes aujourd'hui ne permettent pas de couvrir l'entièreté des pratiques.

La loi proposée doit permettre à des victimes, mais également à des tiers, de porter plainte contre les auteurs de telles pratiques ou de ceux qui les promeuvent. Elle permet également de ne pas faire du canton de Neuchâtel un lieu de tourisme pour ce type de pratiques alors que les territoires qui nous entourent réfléchissent à des interdictions similaires.

Elle devra, surtout, être un message fort pour la liberté d'être des personnes visées par ces mesures, en raison de leur orientation sexuelle qui ne correspondrait pas à l'hétéronormativité et/ou qui ne se reconnaissent pas dans le genre qui leur a été attribué à la naissance. Le monde que nous voulons, au sein duquel nous souhaitons défendre haut et fort la solidarité et la liberté, doit permettre à toutes et tous d'être qui il ou elle est, sans honte et sans culpabilité.

Le rapport qui nous est soumis aujourd'hui ne présente en revanche pas de mesures relatives à la prévention et l'accompagnement des victimes, ni à la dénonciation de ces pratiques. Le Conseil d'État a précisé que ces questions seront traitées dans la réponse au postulat 21.180 « Pour une protection multifactorielle des personnes LGBTIQ+ dans le canton de Neuchâtel ».



Nouvelles du Grand Conseil

Le groupe socialiste se montrera alors attentifs à ce que ces questions trouvent des réponses adéquates et à la hauteur des ambitions manifestées par le présent rapport.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste vous invite toutes et tous à soutenir ce rapport et le classement de la motion à laquelle il répond.

Je vous remercie de votre attention. » •

Le projet de loi est adopté par 99 voix contre 1.

Postulat du groupe socialiste : « Améliorer l'accès aux institutions de santé neuchâteloises pour les étudiant-e-s et diplômé-e-s en soins infirmiers ES et promouvoir les formations ES-HES dans le domaine de la santé » ([22.232](#))

Pour réduire la pénurie du personnel de soin, valorisons sa formation !

La députée Corine Bolay-Mercier a présenté les arguments du groupe.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

La pénurie de personnel soignant constitue aujourd'hui un vrai défi pour assurer des soins de qualité en Suisse... et dans notre canton ! Pas une semaine ne se déroule sans que journaux, radio, télévision, rappellent la difficulté de recruter du personnel soignant !

Promouvoir aujourd'hui les métiers de la santé, notamment la profession d'infirmier·ère, passe évidemment par plusieurs axes. L'un de ces axes, pour le groupe socialiste, est celui de la formation et du soutien à la formation. Si la promotion auprès du jeune public peut être renforcée, si l'accès aux formations HES et ES peut encore être amélioré, un autre point pour notre groupe concerne les conditions de stages des étudiant-es.

La première difficulté dans le domaine des formations des personnels de santé, c'est que de nombreux acteurs interviennent : les employeurs (hôpital, NOMAD, EMS, CNP), les autorités administratives avec trois cantons et deux départements - santé et formation - pour l'espace BEJUNE, ainsi que les associations professionnelles (l'ASI, en particulier pour les infirmier·ères à domicile). Ajoutez à cela un personnel de santé avec des titres différents - de niveau AFP, CFC, ES, HES - sans oublier les finances fragiles de notre canton, et l'on comprend aisément que pour passer du constat à la solution, ce n'est pas chose facile.



Nouvelles du Grand Conseil

En 2018, le canton de Neuchâtel ouvrait la possibilité pour les Neuchâtelois-es de suivre la formation ES en soins infirmiers, au CEFF à St-Imier. La volonté du canton, en ouvrant cette voie de formation, était notamment de remédier au manque de personnel soignant. Or, rares sont aujourd'hui les infirmières et infirmiers ES dans notre canton.

Est-ce par manque de stages pratiques que les étudiant-es en soins infirmiers dénichent dans nos institutions ? Effectivement, dans notre canton, les institutions ne sont pas preneuses des stagiaires en formation ES, notamment en raison du coût élevé qu'elles doivent assumer pour offrir ces places des stages. Un employeur paye pour la première année CHF 6'050.-, pour la deuxième année CHF 14'960.- et pour la troisième année environ CHF 24'000.-, alors que l'étudiant-e est absent-e de l'institution durant au minimum 6 mois par année. Pour notre groupe, c'est un point à améliorer, car les places de stages sont importantes voire essentielles dans le choix futur des étudiants de leur lieu de travail. C'est bien durant les années de formation que se tissent les réseaux professionnels !

Rares sont aujourd'hui les infirmières et infirmiers ES dans notre canton, je l'ai dit. Est-ce parce que notre système de santé romand s'articule principalement autour des formations médicales et soignantes de niveau tertiaire, soit les universités et les HES ? Nous constatons d'ailleurs que les diplômé-es ES semblent bien mieux intégrés-es dans le tissu des soins dans les cantons suisse-allemands, tout comme les ASSC pour lesquels - notons-le au passage - le Conseil d'État vient de supprimer la subvention de CHF 2000 par année accordée aux employeurs formateurs au titre de prestations d'intérêt public.

Le Conseil d'État est ainsi prié d'étudier différentes pistes, notamment au niveau financier (utilisation du fonds de la formation professionnelle, financement par le biais de PIG...) ou organisationnel, en partenariat avec les employeurs, pour améliorer l'accès aux semestres pratiques dans les institutions neuchâteloises de santé. Mais aussi de réfléchir à comment développer les formations continues, notamment les passerelles ES-HES, et la formation des professions de la santé au sens large pour fidéliser les professionnels et adapter les compétences aux nouveaux enjeux des institutions de santé.

Enfin, ce postulat pose aussi la question de la cohérence : donner la possibilité aux étudiant-es neuchâtelois-es d'aller suivre la formation au CEFF à St-Imier, c'est très bien. Par contre, déboursier, pour une volée de 18 personnes, environ CHF 300'000.- n'a pas de sens si les personnes dont nous finançons la formation ne trouvent pas de stage chez nous et s'en vont ensuite mener leur début de carrière hors canton !

Je vous remercie donc de soutenir ce postulat. » •

L'amendement est accepté par 70 voix contre 23.

Le postulat amendé est accepté par 92 voix contre 2.



Recommandation du groupe libéral-radical : « Déductibilité fiscale des batteries de stockage d'installations photovoltaïques » ([22.231](#) & [Amendement du groupe socialiste, du 20 février 2023](#))

Non à des mesures individualistes à l'heure de l'effort collectif

La députée Margaux Studer a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les député-es,

Le groupe socialiste a bien pris connaissance de la recommandation du groupe PLR pour la déductibilité fiscale des batteries de stockage d'installations photovoltaïques. Il rejoint entièrement le constat fait par ce parti de la nécessité des batteries de stockage afin de – comme leur nom l'indique – stocker l'énergie photovoltaïque dans certains cas pour non seulement prévenir d'éventuelles pénuries d'énergie mais également optimiser l'utilisation de l'énergie solaire produite.

Cependant, deux éléments de cette recommandation posent problème au groupe socialiste et l'empêchent de l'accepter en l'état.

Le premier élément concerne la déductibilité fiscale. Notre groupe l'a dit et répété, le principe des déductions fiscales ne bénéficie en priorité qu'aux hauts-revenus. C'est pourquoi, depuis des générations, notre parti s'est positionné contre les nombreuses velléités de la droite de les accroître. Mais les intentions d'érosion fiscale en faveur des plus riches n'est pas la seule pierre d'achoppement de cette recommandation.

C'est également la dimension individualiste de la démarche qui contrevient aux principes non seulement du parti socialiste, mais à notre sens de toute personne se réclamant d'un tournant écologique. Encourager chaque propriétaire à investir dans une batterie de stockage individuelle implique une surconsommation de batteries qui sont composées de matières premières tels que le lithium ou le cobalt, dont la disponibilité et les conditions d'extraction prêtent à débat. Cette démarche s'inscrit également en porte-à-faux avec les recommandations nationales pour limiter le risque d'une pénurie d'énergie, qui encourageaient une démarche collective de réduction de sa consommation. La démarche préconisée aujourd'hui soutient précisément des comportements individualistes, avec une production privée et non-partagée, poussant chacun et chacune à faire son propre stock pour se mettre à l'abri.



Nouvelles du Grand Conseil

Les enjeux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés, que ce soit en matière climatique ou énergétique, nous obligent à trouver des solutions pour toutes et tous. Il est nécessaire d'inciter collectivement la population à recourir à une production photovoltaïque.

Pour ces différentes raisons, le groupe socialiste a déposé un amendement demandant au Conseil d'État de faciliter l'accès des propriétaires à des espaces collectifs de stockage, en obtenant que les distributeurs d'électricité mettent à disposition de telles batteries, ou installent des batteries par quartiers ou espaces collectifs. Ces batteries pourraient faire l'objet d'une location, comme c'est déjà le cas en Valais.

Un stockage collectif doit aller de pair avec un meilleur tarif pour l'énergie produite et l'énergie consommée. De grandes disparités entre les prix d'achat et de revente d'énergie photovoltaïque sont constatées et dissuadent des propriétaires de partager l'énergie qu'ils produisent. Le Conseil d'État est donc également prié d'inciter les distributeurs d'électricité à appliquer des tarifs plus favorables à l'échange de l'énergie produite et consommée. Il serait en effet incompréhensible que les distributeurs d'électricité adoptent une politique individualiste à l'heure de la nécessité d'agir collectivement pour limiter les risques de pénuries et ceux du dérèglement climatique.

Le groupe socialiste vous encourage vivement, chères et chers député·es, à soutenir son amendement qui permettrait une véritable amélioration de l'accès pour toute notre population à de l'énergie photovoltaïque.

Si notre amendement ne devait pas être accepté et pour toutes les raisons exposées précédemment, le groupe socialiste refusera la recommandation.

Je vous remercie de votre attention. » •

L'amendement est accepté par 55 voix contre 45.

La recommandation amendée est refusée par 59 voix contre 28.

Recommandation du groupe VertPOP : « Pour une meilleure prise en compte du bois dans les projets de construction et de rénovation » ([22.234](#))

Au-delà d'un simple matériel, une meilleure prise en compte des options existantes

La députée Josiane Jemmely a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,



Nouvelles du Grand Conseil

Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste s'est penché sur la recommandation 22.234 du groupe VertPop qui demande une meilleure prise en compte du bois dans les projets de construction et de rénovation.

Après analyse, notre groupe considère naturellement que le bois est une alternative importante à intégrer dans les démarches, car son intérêt est incontestable. Néanmoins, il pense qu'il ne faut pas abandonner tous les outils liés au recyclage de matériaux qui devraient presque être mis en avant dans les projets architecturaux cantonaux. Notre groupe estime encore que l'utilisation de matériaux bio sourcés qui concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles aurait dû être associée à cette demande.

Dans la foulée, le groupe socialiste est surpris de constater que le texte ne parle que des bâtiments. Il aurait aimé voir que la recommandation s'étende également aux autres infrastructures comme les ponts par exemple. De plus, excepté le bio sourcé, certains développements technologiques en cours portent sur le développement de bétons recyclés et capteurs de CO2.

Finalement, c'est toutes les options qui, d'une manière ou d'une autre, prennent en considération une technologie propre à lutter contre la crise climatique qui doivent être prises en compte et valorisées dans les appels d'offres. L'inventivité, la créativité devraient être plus mises en avant plutôt qu'un seul matériel.

Vous l'aurez compris, notre groupe sera partagé. Une petite partie soutiendra le projet, une autre le rejettera et la majorité s'abstiendra.

Je vous remercie de votre attention. » •

La recommandation est acceptée par 48 voix contre 26.

Recommandation du groupe socialiste : « Pour un accès à des toilettes libérées du genre dans tous les bâtiments du patrimoine immobilier de l'État de Neuchâtel » ([23.110](#))

Au-delà de l'aisance, les toilettes sont aussi un lieu de lutte

Le député Hugo Clémence a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,



Nouvelles du Grand Conseil

Mesdames, Messieurs,

C'est une recommandation qui ne changera pas en profondeur le visage de la République. Je sais fort bien que parler de toilettes n'est pas ce qu'il y a de plus mobilisateur, surtout après avoir mangé. Et d'aucun dirait même qu'il y a des sujets plus importants, que les toilettes ne sont pas des affaires d'État. Alors...non seulement je réfute cette position d'un point de vue politique et historique, dans la mesure où la configuration des lieux d'aisance a souvent été le fait de décisions politiques, mais dans les quelques minutes qui me sont imparties, je vais tenter de vous démontrer pourquoi ce sujet qui peut sembler un peu incongru et non-essentiel, cristallise en réalité des problématiques plus larges, qui touche à l'histoire des mentalités, à la construction d'un univers culturel normé et à des enjeux de luttes contre les discriminations. Loin de constituer un sujet annexe ou marginal, les évolutions des toilettes publiques thématisent au contraire des problèmes relevant d'une sociologie du quotidien. Je vais m'attacher à les mettre en lumière, notamment en montrant que ces espaces, souvent urbains, sont, entre autres sujets, des lieux où se créent des relations interpersonnelles véhiculant le reflet d'une architecture physique et mentale sur laquelle nous projetons des attentes façonnées par un héritage qui est en réalité un puissant moteur de genre qu'il nous convient de questionner, sinon de déconstruire.

Mais permettez-moi de commencer par un peu d'histoire. Si le récit des lieux d'aisance est long et reflète bien l'évolution des mentalités et des innovations techniques, notamment en terme de santé publique en ce qui concerne toute la réflexion sur l'hygiène dans un monde occidental qui pendant très longtemps en fut dépourvu, force est de constater que la séparation des toilettes en fonction du genre et du sexe ne remonte qu'au XIX^{ème} siècle, lorsque les femmes rejoignent peu à peu les usines, sortant ainsi de la sphère domestique dans laquelle elles étaient cantonnées. Comme le rappelle à ce titre le professeur de droit Terry Kogan, cette séparation, sous couvert d'une mesure sécuritaire, ambitionne plutôt de renforcer l'idéologie de séparation des sexes, et entérine dans la loi et dans la norme la discrimination selon laquelle les femmes doivent être davantage protégées en milieu urbain puisqu'elles sont, selon cette logique, intrinsèquement plus faibles que les hommes. Rappelons également que le renforcement de cette séparation des sexes est encore accentué par la présence presque systématique, dans les toilettes dites des femmes, de tables à langer. Voilà pour les précisions socio-historiques. On peut trouver cela juste ou stupide, toujours est-il que la séparation, sur intervention de l'État, ne repose pas sur une base de distinction naturelle des sexes, mais sur une philosophie sexiste.

Mais je vais plus loin !

Car aujourd'hui, outre l'égalité des sexes, se pose également la question du genre, que ce soit pour celles et ceux qui ne se retrouvent pas dans celui auquel on les assigne, pour les personnes qui n'en ont pas, ou qui ne se reconnaissent pas dans la division binaire. Comme nous l'avons vu il y a un instant, l'architecture mentale et urbaine dont nous avons hérité s'agissant de la configuration des lieux d'aisance est indéniablement celle d'une vision



Nouvelles du Grand Conseil

masculine, masculiniste et cisgenre de la société, qui est à la fois à interpréter dans un contexte particulier, et à repenser dans l'ici et maintenant. Car il est j'espère inutile de vous rappeler qu'à l'instar de tous les autres lieux publics, et peut-être même davantage que dans les autres, les lieux d'aisance sont aussi des foyers de violences sociales voire physiques pour qui ne correspond pas à aux normes et aux modèles dominants, que ce sont aussi des lieux de jugement, de réprobation et d'exclusion.

C'est cette discrimination que notre recommandation entend corriger. Dans un avenir proche, peut-être, parviendrons-nous à une totale déconstruction. Mais nous devons entendre que cette option n'est pas encore la voie de l'unanimité. En attendant, le groupe socialiste souhaite pouvoir offrir un espace supplémentaire sécurisant, sécurisé et inclusif pour chacune et chacun. S'agissant de l'amendement du groupe Vert-libéral/Le Centre, il sera soutenu par l'entier de notre groupe. Il n'en sera toutefois pas de même en ce qui concerne celui du groupe libéral-radical, qui connaîtra un sort plus mitigé.

Alors malgré le fait que d'aucun estime que parler de toilettes au Parlement ferait de moi un meilleur chef de cabinet qu'un parlementaire raisonnable, j'espère avoir pu vous démontrer que derrière ce genre d'objet se jouent des rapports de forces, de domination et d'exclusion. Et c'est précisément le sens du travail parlementaire : penser ou repenser les rapports humains et les milieux où ils agissent afin de donner une profondeur la plus juste possible à la philosophie des textes que nous adoptons. Que ce soit lorsque l'on parle de pouvoir d'achat, ou de pouvoir vivre sa singularité, sa différence, ou son intimité.

Je vous remercie. » •

L'amendement Brigitte Leitenberg l'emporte par 62 voix contre 36 pour l'amendement du groupe libéral-radical.

L'amendement Brigitte Leitenberg est accepté par 69 voix contre 20.

La recommandation amendée est acceptée par 58 voix contre 37.

Motion populaire du Syndicat des services publics région Neuchâtel (SSP-RN) : « Pour un achèvement rapide et sûr du chemin de croissance de Prévoyance.ne » ([23.117](#))

Deux ans après, la position du groupe n'a pas changé

La députée Martine Docourt a lu la position du groupe développée par le député Christian Mermet.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,



Nouvelles du Grand Conseil

Nous serons brefs, le débat a déjà eu lieu dans cet hémicycle lors de la préparation du budget 2022 en septembre 2021. Il nous semble que nous nous sommes déjà tout dit à cette occasion. Oui, la situation de Prévoyance NE est meilleure qu'attendue. Oui le chemin de croissance attendu est atteint et même dépassé.

Nous avons entendu le Conseil d'État qui nous a rappelé que notre responsabilité ne se limite pas à la situation des retraité-es et des futur-es retraité-es mais s'exerce aussi vis-à-vis des plus jeunes qui travaillent et financent aujourd'hui Prévoyance.NE. Cette jeune génération est, elle aussi, confrontée à des difficultés que nous ne pouvons ignorer.

Néanmoins, le groupe socialiste avait déjà, il y a deux ans, relevé que ces bons résultats procédaient, au-delà de la qualité de la gestion de la caisse, d'un contexte financier international sur lequel nous n'avons que peu d'influence, et les cataclysmes bancaires que nous observons nous donnent raison quant à notre incitation à la prudence.

Alors en deux mots, il y a deux ans, cette baisse de financement de la caisse n'avait pas rencontré l'adhésion du groupe socialiste. Aujourd'hui, avec les confirmations sur les incertitudes internationales tant financières que politiques, une très large majorité du groupe socialiste soutiendra cette motion et les buts qu'elle poursuit, même si, comme le rappelle le Conseil d'État dans sa prise de position, la motion qui renvoie au Conseil d'État une décision de la compétence du Conseil d'État n'est peut-être pas l'outil le plus adapté.

Je vous remercie. » •

La motion populaire est refusée par 54 voix contre 31.

Motion populaire du Syndicat des services publics région Neuchâtel (SSP-RN) Pour des effectifs de classes de formation régulière revus à la baisse ! ([23.118](#))

Repenser une école obligatoire manifestement perfectible

La députée Annie Clerc-Birambeau a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

La motion populaire du Syndicat des services publics aborde deux points différents mais connexes : le nombre d'élèves par classe et la pédagogie spécialisée.

L'inclusion arrive à sa limite aujourd'hui. L'inclusion des enfants dans les classes ordinaires s'étant faite sans moyens, sans suffisamment d'accompagnement et avec des données



Nouvelles du Grand Conseil

sociétales en constante évolution, il apparaît que le système doit soit être réformé en profondeur, soit être partiellement amélioré, pas à pas. Certains parlent même d'inclusion maltraitante. Si l'école obligatoire est un sujet sensible, elle est surtout perfectible. Faut-il tout remettre à plat ou procéder par étapes, par des améliorations pas à pas comme celles proposées ici ? Pour une majorité du groupe socialiste, le pas à pas sera privilégié, même si une réflexion plus globale n'est pas à exclure.

La motion traite des effectifs des classes d'enfants en formation régulière, qui varient selon les cercles, selon les écoles et selon les années. La règle de « 18/19 et 20 » reste une moyenne théorique et politique. À relever tout d'abord que dans cette moyenne, on ne tient pas toujours compte de la situation socio-économique du quartier, ni des besoins particuliers de certains enfants, ni des élèves à cheval entre formation spécialisée (en classe ressources) et formation régulière (classe ordinaire). Pourtant, ces données sont importantes.

Diminuer le nombre d'élèves par classe permettrait de rendre le travail en classe moins compliqué et tiendrait compte de l'hétérogénéité actuelle des classes parfois trop grande, tant pour les élèves que pour les enseignantes et enseignants, sachant toute l'énergie que le corps enseignant doit déployer pour s'occuper des élèves en difficultés avec ou sans besoins particuliers.

La motion, présentée comme un premier pas vers un système qui mettrait tous les élèves au centre des préoccupations, apparaît comme un investissement pour l'avenir. C'est un pas en avant qui permettrait à certaines enseignantes et enseignants de retrouver le plaisir de travailler « pour l'élève et avec tous les élèves ». Elle ne traite donc qu'une partie des problèmes recensés pour construire une école autre, une école autre qui pourrait s'inspirer en partie d'autres modèles comme le co-enseignement. Les mesures d'aide ordinaires, de renforcement ou spécialisées ne pourraient-elles pas être partiellement réattribuées à du co-enseignement ?

Certains député-es du groupe socialiste pensent que cette motion ouvre un champ de réflexion trop restreint par rapport à l'inclusion de tous les élèves, qui ne peut se développer qu'avec des moyens conséquents en prenant en compte l'ensemble de tous les élèves. Vous l'aurez compris notre groupe sera partagé.

Je vous remercie de votre attention. » •

La motion populaire est refusée par 50 voix contre 46.



Nouvelles du Grand Conseil

Recommandation du groupe UDC : « Pour un renfort policier du concordat de police et un appui subsidiaire par l'armée face à la situation délétère au Centre fédéral pour requérants d'asile de Boudry » ([23.195](#))

Une demande disproportionnée pour une situation aujourd'hui sous contrôle

La députée Garance La Fata a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la présidente,
Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste a pris connaissance de la recommandation 23.195. Nous déplorons que la demande d'urgence n'ait pas été retirée à la suite de la mise en place de mesures concrètes qui ont déjà permis de rétablir la situation au Centre de Boudry.

La police a effectué l'équivalent de sa présence annuelle 2022, soit 1150 heures, au Centre de Boudry uniquement entre janvier et mi-avril 2023. Les résultats s'avèrent positifs puisqu'une baisse des infractions a été constaté. En effet, la police neuchâteloise fait face à des problèmes de recrutement, comme stipulé dans l'article Arcinfo cité par la recommandation, ce qui retarde l'engagement de forces supplémentaires. Il est également précisé que le dispositif a, en attendant, été adapté en mobilisant des ressources venant d'autre régions du canton. Et de nouveaux éléments concrets viennent d'être apportés à l'instant par le Conseil d'État.

Nous sommes d'accord que cette situation ne peut pas s'étaler dans le temps. Cependant, mobiliser l'armée et un renfort policier du concordat de police nous semble disproportionné et ne réglera pas la question à long terme. Pour rappel, le concordat prévoit qu'une demande d'entraide peut être faite en cas de catastrophe ; de crimes accompagnés de violence tels qu'actes de terrorisme, de piraterie aérienne, de prises d'otages, de cas graves de brigandage, de troubles intérieurs, de risques d'émeutes graves, etc. Bien que la situation soit difficile pour les habitantes et habitants de Boudry, nous rappelons que les auteurs de trouble représentent une quinzaine de personnes et qu'à ce jour nous ne pourrions pas réellement rattacher les événements qui se sont produits, aussi difficiles soient-ils à vivre pour les habitantes et habitants concerné-es, à la liste des menaces citée plus haut. Dès lors, utiliser le concordat pour demander des renforts ne nous paraît de toute façon pas possible, ni raisonnable.

Lors de la visite de Madame Baume-Schneider, une rencontre avec tous les partis politiques a été organisée. Tout le monde a été entendu et le message est passé à Berne. Le débat que nous avons eu en février, dans cet hémicycle, a donc à nouveau été thématiqué à cette occasion.



Nouvelles du Grand Conseil

Concernant l'objet 23.018 du Conseil fédéral, il stipule bien que l'appui de l'armée en faveur du SEM ne concerne pas les tâches ayant trait à la sécurité. Et nous trouvons cocasse de voir que lors des débats à Berne, seule l'UDC s'est opposée au projet.

Le SEM doit continuer à prendre ses responsabilités en ce qui concerne la gestion du centre, comme cela a déjà été dit. Nous resterons attentives et attentifs à ce que la situation ne se détériore plus, que le SEM régule correctement le nombre de pensionnaires et prenne également un plus grand soin des conditions de vie à l'intérieur du centre.

Le groupe socialiste refusera la recommandation car elle n'apporte aucune solution à long terme et est selon nous dénuée de sens comme vous avez pu l'entendre plus haut. Nous soutenons ce qui a été demandé par la députée VertPop, de mettre en place des mesures concrètes : renforcement des mesures sociales, transports publics accessibles et autres. Mais si nous refusons la recommandation aujourd'hui, c'est parce qu'elle n'est pas rédigée dans ce sens. Nous refuserons également l'amendement PLR et vous invitons à faire de même.

Je vous remercie de votre attention. » •

L'urgence est acceptée par 54 voix contre 35.

L'amendement libéral-radical est accepté par 67 voix contre 28.

La recommandation amendée est refusée par 57 voix contre 32.

Projet de résolution du groupe VertPOP : « Pour des transports publics réellement attractifs ! » ([23.197](#))

Par conviction pour le fond, nous sommes pour

La députée Katia della Pietra a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Une nouvelle augmentation tarifaire des transports publics et notamment des abonnements est contraire à tout encouragement au report modal, moins impactant pour notre environnement et contraire à son accessibilité pour les personnes à faibles revenus qui, une fois de plus, sont exclues de la possibilité de choisir un moyen de déplacement voire de se déplacer



Nouvelles du Grand Conseil

Même si nous pensons que l'outil politique de « résolution » n'est pas d'une très grande efficacité, nous défendrons néanmoins le fond plus que le moyen. Notre groupe acceptera donc cette résolution à la majorité.

Je vous remercie de votre attention. » •

Le projet de résolution recueille 60 voix contre 36 et 1 abstention, il est donc refusé.

Recommandation du groupe VertPOP : « Généralisation du 30 km/h pendant la nuit : une solution efficace et peu coûteuse » ([23.115](#))

Saisissons chaque occasion qui nous amène à changer d'habitudes

La députée Katia della Pietra a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Vous êtes pendulaires, aller au hasard de Fleurier à La Chaux-de-Fonds. Vous quittez votre travail fatigué-e, devez traverser toute la ville, puis la Sagne, puis Brot-Dessus, puis Travers, puis Couvet, puis Môtiers à 30 km/h...cette mesure ne va sans doute pas vous convenir.

Perdre du temps alors que l'on a hâte, alors que les villages sont déserts en pleine nuit. Allonger à 45 minutes un trajet de 35 minutes, n'est pas grand-chose en soit, mais cela n'ira pas sans contrarier les pendulaires nocturnes, qui n'ont d'autres choix que leur voiture personnelle pour se déplacer. Ne faudrait-il donc pas nuancer la notion de localité avec celle de la densité de l'agglomération pour rendre une telle mesure proportionnelle et en laisser une application raisonnable aux communes ?

Si le bien-fondé d'un ralentissement de la circulation dans les zones urbaines – comme cela est le cas à Lausanne – est beaucoup plus évident en termes de qualité de vie et de sécurité, il peut aussi paraître plus discutable dans les zones à faible densité. Toutefois, comme c'est la durabilité qui est cœur de cette recommandation, nous pensons également que nous devons saisir chacune des occasions qui nous amène à changer nos habitudes.

Dans une société en accélération exponentielle qui s'emballe vers sa propre perte, nous devons saisir aujourd'hui une opportunité de ralentir, ralentir pour avancer, avancer mieux, ralentir pour s'habituer au vrai temps, ralentir comme nouvelle norme pour habituer les automobilistes à traverser les zones 30 la journée, sans contrariété, ralentir pour rendre les



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

villages à ses habitants et habitantes, ralentir pour le vivre ensemble et la qualité de vie la journée aussi.

Si une partie de notre groupe refusera la mesure car elle n'est pas suffisamment différenciée, une majorité de notre groupe, désireuse de donner un signal fort pour une urbanisation liant convivialité, qualité de vie et nature acceptera cette recommandation.

Je vous remercie de votre attention. » •

La recommandation est acceptée par 45 voix contre 40.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 3 mai 2023.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.